



COMMUNE DE CUQ-TOULZA

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

L'article L.1612-35 du CGCT indique qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse : <https://mairie-cuqtoulza.fr/fr/>

Sommaire :

- 1) Le cadre général du Compte Financier Unique
- 2) La section de fonctionnement
- 3) La section d'investissement

1) Le cadre général du Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Financier Unique

Comme le Budget Primitif, le CFU est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité, d'équilibre et de sincérité.

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Financier Unique est présenté

Le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du CFU qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter le CFU.

Le vote du CFU de l'exercice N doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1.

2) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement

<i>Nomenclature</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé total</i>
Dépense	721 879,36	521 025,97
Fonctionnement	721 879,36	521 025,97
Ch. - 011 Charges à caractère général	259 286,00	220 697,88
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00	119 900,35
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	131 349,71	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 471,00	1 471,00
Ch. - 65 autres charges de gestion courante	179 553,65	168 738,02
Ch. - 66 Charges financières	9 983,00	9 982,72
Ch. - 68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	236,00	236,00

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les charges à caractère général pour environ 220 000 € (eau et électricité, prestations de services, rémunération avocat, entretien de voies, assurances)
- Les charges de gestion courante pour environ 169 000 € (123 000 € au SIRP et à la FEDERTEEP, indemnités élus, subventions aux associations)
- Les charges de personnel pour environ 120 000 € (salaires et cotisations)
- Les intérêts des emprunts (environ 10 000 €)

Recettes de fonctionnement

<i>Nomenclature</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé total</i>
Recette	721 879,36	716 752,49
Fonctionnement	721 879,36	716 752,49
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	14 233,36	
Ch. - 013 Atténuations de charges	1 000,00	1 244,93
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	29 244,00	33 159,31
Ch. - 73 Impôts et taxes	355 091,00	363 022,28
Ch. - 731 Impositions directes	550,00	837,00
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	228 525,00	205 680,92
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	93 000,00	112 466,05
Ch. - 77 Produits spécifiques		106,00
Ch. - 78 Reprises sur provisions	236,00	236,00

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- Les impôts communaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et diverses taxes, pour environ 364 000 €
- Les dotations de l'Etat pour environ 205 000 €
- Les revenus des immeubles (logements communaux et salle Jacques Prévert) pour environ 90 000 €

Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2015 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,07 %
- Taxe d'habitation : 12,38 %

3) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Dépenses d'investissement

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

<i>Nomenclature</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé total</i>
Dépense	1 904 852,89	182 452,13
Investissement	1 904 852,89	182 452,13
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	291 807,55	
Ch. - 041 opérations patrimoniales	49 802,24	49 802,24
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	76 000,00	72 516,92
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		6 564,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	19 822,35	12 822,35
Ch. - 21 immobilisations corporelles	356 212,75	13 458,59
Ch. - 23 Immobilisations en cours	1 111 208,00	27 288,03

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Le capital des emprunts pour environ 71 000 €
- Les études et la première partie des travaux de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert (33 852,03 €)
- Le remplacement du cadran de l'église Saint Sernin de Cadix (7 908,60 €)

Recettes d'investissement

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau routier...).

<i>Nomenclature</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé total</i>
Recette	1 904 852,89	813 826,45
Investissement	1 904 852,89	813 826,45
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	131 349,71	
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	3 351,00	
Ch. - 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	1 471,00	1 471,00
Ch. - 041 opérations patrimoniales	49 802,24	49 802,24
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	630 992,94	624 022,88
Ch. - 13 Subvention d'investissement	637 886,00	136 558,33
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	1 972,00

Les principales recettes d'investissement sont :

- L'excédent de fonctionnement de l'année précédente : 546 276,94 €
- Les taxes d'aménagement (11 335,42 €)
- Le FCTVA (66 410,52 €)
- La subvention LEADER (Europe) pour le City Stade : 50 519,65 €
- Les subventions DETR (Etat), FDT (Département) et CCSA pour la rénovation du clocher de Cuq-Château : 50 600,75 €
- Les subventions DETR (Etat) et CCSA pour l'aménagement de la voie douce jusqu'à la Plaine des Sports : 23 918,40 €